

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

№

Commune de JOUGNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA REVISION A MODALITES SIMPLIFIEES N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2019-59 du 15-07-2019, le Maire de JOUGNE a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision à modalités simplifiées n°1 du Plan Local d'Urbanisme de JOUGNE.

A cet effet, M. David DRUOT exerçant la profession d'expert immobilier et foncier, a été désigné(e) par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

Cette enquête est régie par le code de l'environnement et plus particulièrement les articles L123-3 et suivants ainsi que R123-2 et suivants. Le projet est soumis à évaluation environnementale, laquelle a fait l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne Franche Comté (MRAE) en date du 23/04/2019.

L'évaluation environnementale de l'objet de l'enquête est disponible dans la notice de présentation du dossier de PLU soumis à l'enquête (document 2 de la pièce E), au sein d'une partie intitulée « Évaluation environnementale ». L'avis de la MRAE précité, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la Commune de JOUGNE ainsi que celui de la MRAE de Bourgogne Franche comté.

L'enquête se déroulera la mairie pendant **31 jours consécutifs, vendredi 6 septembre 2019 au lundi 7 octobre 2019 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- **Le mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00**
- **Le samedi 28 septembre 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Le lundi 07 octobre 2019 de 15h00 à 18h00**

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté **vendredi 6 septembre 2019 au lundi 7 octobre 2019 inclus** :

- en mairie de JOUGNE, aux jours et heure habituels d'ouverture,
- sur le site internet de la Commune de JOUGNE : <http://www.mairiedejougne.fr/>
 - sur le poste informatique de l'accueil de la Mairie, pendant les jours et heures habituels d'ouverture soit de soit de 8h30 à 12h00 et de 17h00 à 18h00 le lundi, mardi, jeudi, vendredi et de 17h00 à 18h00 le mercredi, et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur :

- Soit par voie postale en Mairie de JOUGNE
- Soit par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquetepubliqueplu@mairiedejougne.fr

Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier disponible en Mairie ainsi que sur le site internet de la Commune de JOUGNE : <http://www.mairiedejougne.fr/>

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de JOUGNE et à la Préfecture (ou DDT), aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune, et sur le site internet de la Commune de JOUGNE, et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal de JOUGNE pourra décider d'approuver la révision à modalités simplifiées n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations, notamment celles relatives à l'environnement, peuvent être demandées, est M. Denis POIX-DAUDE, Maire, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire de JOUGNE dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Maire,

Denis POIX-DAUDE

